



LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITE

Appel à projets 2022

VILLE DE LYON - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Présentation générale

La (re)végétalisation de notre ville, via de nombreux projets à l'initiative de la municipalité mais aussi des habitants, apporte d'incontestables bienfaits : elle permet d'embellir le cadre de vie des citoyens (couleurs, senteurs), de favoriser la présence et la préservation de la petite faune (insectes, oiseaux, invertébrés ...) apportant de la vie à un milieu urbain très minéral, mais aussi de lutter contre les îlots de chaleur en été et d'améliorer la qualité de l'air. Cette végétalisation a ainsi un impact positif non négligeable sur la biodiversité locale.

Conscient de l'importance d'une approche globale de la préservation de cette nouvelle nature, les services de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon se sont mobilisés en 2012 afin de donner naissance aux « Rendez-vous de la Biodiversité ». Ce rendez-vous, entièrement gratuit pour le public, traduit cette politique menée depuis plusieurs années par la Ville de Lyon en faveur de la protection de la biodiversité en ville, de la multiplication des espaces verts et de la préservation d'espèces. Cet événement familial, qui se veut pédagogique et festif, a pris de l'ampleur année après année. Il a su trouver son public.

Depuis, Lyon Nature, service de médiation de la Direction des Espaces Verts, renouvelle l'événement chaque année sur le **parvis des Grandes Serres du Jardin botanique du parc de la Tête d'Or de Lyon**.

Le rendez-vous est donc donné les 21 & 22 mai 2022 en pleine Fête de la nature.

Pour cette nouvelle session, la Direction des Espaces verts a souhaité lancer **un appel à projets** afin de diversifier et enrichir l'offre proposée au public. Cet appel à projets est subdivisé en 2 parties correspondant aux 2 types d'activités attendues :

- 1. Les stands**
- 2. Les activités & spectacles**

Eco-responsabilité

Environnement

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de respecter une attitude éco-responsable sur leur stand à savoir :

- Limiter la production de déchets (si déchets il y a, le porteur de projet en sera responsable et devra repartir avec)
- Promouvoir des produits durables issus du commerce équitable ou de proximité en lien avec la thématique du stand

Accessibilité

Nous souhaitons que les stands proposés soient largement accessibles à tous les publics, y compris ceux habituellement éloignés des événements culturels : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site <http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>

Conditions sécuritaires

Protocole sanitaire

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la sécurité des publics, des intervenants et partenaires par la mise en place des mesures barrières :

- Passe sanitaire et/ou vaccinal obligatoire avec contrôle à l'entrée
- Port du masque obligatoire pour les animateurs des stands et le public
- Utilisation de gel hydro alcoolique
- Jauge limitée
- Sens de circulation imposé
- Distanciation physique à respecter

[Candidater à cet appel à projet revient à accepter de votre part la mise en application de ces contraintes.](#)

Sécurité

La sécurité de l'évènement sera assurée par la Direction des Espaces Verts qui mettra en œuvre le nécessaire : mise à disposition d'agents publics pour la surveillance et de vigiles de sécurité avec un soutien de la Police Municipale.

Protection des données personnelles

La Ville de Lyon s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données [RGPD]), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services proposés par notre Collectivité, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Calendrier prévisionnel

- **Jusqu'à fin février 2022** : réception des dossiers de demande de participation
- **Fin février** : clôture de réception des dossiers de demande de participation
- **Mi-mars** : sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions
- **Fin mars** : réunion d'information avec les porteurs de projets sélectionnés + repérage sur site
- **Mi-avril** : dépôts du dossier Occupation Temporaire de l'Espace Public -OTEP (accompagné des demandes techniques) par la Direction des Espaces Verts
- **Mi-mai** : retour du dossier Occupation Temporaire de l'Espace Public -OTEP
- **19/20 mai** : montage de l'évènement (équipes techniques Direction des Espaces Verts)
- **21 mai au matin (avant 10h30)** : installation des stands par les porteurs de projets
- **21/22 mai** : tenue de l'évènement
- **22 mai au soir (après 18h30)** : démontage des stands par les porteurs de projets
- **23/24 mai** : démontage de l'évènement (équipes techniques Direction des Espaces Verts)

Contacts

Chefs de projet – Direction des espaces Verts

Contenot Félicie, Responsable médiation / 04.72.82.35.18 / felicie.contenot@mairie-lyon.fr

Garcia Nelly, Responsable médiation / 04.72.82.35.13 / nelly.garcia@mairie-lyon.fr

Nuti Fabien, Responsable médiation / 04.72.60.47.62 / fabien.nuti@mairie-lyon.fr

Les stands

Ce premier appel à projets vise à proposer au public des stands diversifiés et pédagogiquement de qualité. L'emplacement proposé dans le cadre de cet événement, au cœur du Parc de la Tête d'or, sera gratuit pour les détenteurs des stands sélectionnés et assurera une très belle visibilité de leur structure auprès du public (plus de 10 000 personnes présentes aux éditions précédentes).

Le cadre général

Critères de sélection des candidats :

Seront retenus les candidats qui :

- Aborderont **la biodiversité locale au sens large** (plantes et/ou animaux, écosystèmes, usages, menaces) et des notions de **développement durable** mais **une attention toute particulière sera donnée aux stands pouvant répondre à la thématique suivante : « La reconquête de la nature en ville »**. En effet, la population lyonnaise a découvert, avec une certaine sidération, sa ville transformée par une nature exubérante ayant repris ses droits suite aux 3 mois de confinement en 2020. Passé l'effet de surprise, nos concitoyens ont pris conscience de la beauté, la diversité mais aussi la grande fragilité de cette nature qui s'est insinuée jusqu'au pas de leur porte. Cette thématique a ainsi pour but de **faire découvrir au public cette nature citadine**.
- Proposeront :
 - **une partie « présentation / démonstration / vente »** : présentation de leur structure, leurs activités, les projets mis en œuvre, des échantillons, du matériel...
 - **une partie « animation participative »** : proposition de petites activités ludiques et pédagogiques gratuites, en continu, à destination de tout public (adultes, familles, enfants)
- Proposeront une **scénographie attractive** de leur stand

Contraintes :

- Les candidats devront prévoir suffisamment de personnel pour animer le stand en continu afin d'éviter tout engorgement du public et la fermeture du stand, faute de personnel, pour assurer les pauses (notamment aux heures de repas).
- Ils devront s'adapter à une présentation en conditions extérieures
- Ils ne seront pas financés par la Direction des Espaces Verts, la rémunération des structures pouvant se faire via de la vente sur place (produits en lien avec la thématique présentée et éthiquement responsables / liste à fournir)

Dates et horaires :

- Les stands retenus devront être présents tout le weekend (samedi et dimanche) aux horaires de l'évènement (de 10h30 à 18h30)
- L'installation se fera avant l'ouverture au public et le démontage après la fermeture.

Soutien à participation

Le rôle de la Ville de Lyon est de coordonner l'ensemble des participants au sein d'un village organisé autour d'associations ou structures, responsables de leur projet. Toutefois, elle pourra mettre à disposition différents soutiens :

Soutien logistique

Pourront être mis à disposition gratuitement sur demande préalable :

- 2 tentes vitabris 3x3m par stand maximum
- Des tables + nappes
- Des chaises
- Un raccordement électrique par stand

Soutien en communication

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'évènement : affichage, relations presse, programme, site Internet et réseaux sociaux

Droit d'annulation de l'évènement

La Ville de Lyon se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure : catastrophe naturelle, écologique ou technologique, crise sanitaire, grève de forte ampleur ou encore la mise place au niveau local ou national de mesures ayant pour effet de restreindre fortement voire d'interdire la circulation des personnes ou l'acheminement des biens, telle la fermeture du parc pour cause de vent violent au-delà de 70km/h.

Procédure pour candidater

- **Compléter le formulaire de candidature en ligne « Formulaire_inscription_stands » avant le 28 février 2022**
- **Conseillé : envoyer des photos et/ou vidéos pour appuyer votre candidature.** Faire les envois via des plateformes de transfert de fichiers générant des liens de téléchargement telle que : <https://echange-fichier.mairie-lyon.fr/> à l'adresse suivante jardin.botanique@mairie-lyon.fr car nos boîtes mails n'acceptent pas les pièces jointes trop volumineuses. **Bien notifier vos nom et prénom dans le corps du message lié au transfert.**
- Un accusé de réception sera systématiquement envoyé. Sans retour de notre part, n'hésitez pas à contacter le standard Lyon nature au 04.72.69.47.78

Les activités & spectacles

Ce second appel à projets vise à proposer au public des prestations de qualité à destination de tous adultes et/ou enfants.

Le cadre général

Critères de sélection des candidats :

Seront retenus les candidats qui :

- Aborderont **la biodiversité locale au sens large** (plantes et/ou animaux, écosystèmes, usages, menaces) et des notions de **développement durable** mais **une attention toute particulière sera donnée aux animations et spectacles pouvant aborder la thématique suivante : « La reconquête de la nature en ville »**. En effet, la population lyonnaise a découvert, avec une certaine sidération, sa ville transformée par une nature exubérante ayant repris ses droits suite aux 3 mois de confinement. Passé l'effet de surprise, nos concitoyens ont pris conscience de la beauté, la diversité mais aussi la grande fragilité de cette nature qui s'est insinuée jusqu'au pas de leur porte. Cette thématique a ainsi pour but de **faire découvrir au public cette nature citadine**.
- Auront une **approche pédagogique et ludique**
- S'adresseront à **différents types de publics** : adultes, enfants à minima à partir de 6 ans, adultes avec enfants (familles)
- Auront **budgétisé clairement leur proposition** (devis complet à l'appui contenant de détail des différents coûts : prestation + frais de transport + frais de repas (possibilité de mise à disposition d'une salle pour manger avec microonde) + frais de logement) – **Attention : l'enveloppe disponible pour financer ces prestations est limitée. Les devis dépassant 3000€ pour les spectacles et 1000€ pour les animations sur le weekend auront peu de chance d'être retenus.**

Contraintes :

- Les activités et spectacles devront être gratuits pour le public. La rémunération des prestataires sera prise en charge par la Ville de Lyon

- Ils devront s'adapter à une présentation en conditions extérieures

Dates et horaires :

- Les activités et spectacles devront se dérouler pendant le weekend de l'évènement (samedi 21 et/ou dimanche 22 mai).
- Les horaires proposés face public doivent être compris entre 10h30 et 18h30.

Soutien à participation

La Ville de Lyon dispose d'une enveloppe permettant le financement d'activités et de spectacles clés en main. Elle peut également mettre des moyens à disposition pour un :

Soutien logistique

Pourront être mis à disposition gratuitement sur demande préalable :

- Une scène (qui sera mutualisée avec d'autres prestataires)
- Une tente vitabris 3x3m maximum
- Des tables
- Des chaises
- Un raccordement électrique

Soutien en communication

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'évènement : affichage, relations presse, programme papier, site Internet et réseaux sociaux

Droit d'annulation de l'évènement

Ce document fera office de contrat pour les Porteurs de projets qui seront retenus.

Chaque Partie (Ville de Lyon et Porteurs de projets) pourra demander la modification, la suspension, la résiliation ou la résolution du présent contrat lorsqu'elle se trouvera dans l'impossibilité d'en exécuter tout ou partie, sous réserve que les conditions ci-dessous soient remplies.

La Partie concernée devra démontrer qu'en raison d'un évènement d'une particulière gravité, elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la tenue des animations ou des spectacles aux dates convenues, en raison notamment d'un manque de moyens suffisants ou lorsque leur mobilisation ferait peser sur elle une charge manifestement excessive.

Seront considérés comme particulièrement graves les évènements constitutifs de cas de force majeure ou de cas fortuits dès lors qu'ils étaient imprévisibles au moment de la conclusion du contrat et qu'ils ont un caractère irrésistible.

Pourra également être prise en compte toute autre situation indépendante de la volonté des parties telle qu'une catastrophe naturelle, écologique ou technologique, une crise sanitaire, une grève de forte ampleur ou encore la mise place au niveau local ou national de mesures ayant pour effet de restreindre fortement voire d'interdire la circulation des personnes ou l'acheminement des biens, telle la fermeture du parc pour cause de vent violent au-delà de 70km/h.

La Partie concernée devra en informer l'autre dans les plus brefs délais, afin de permettre la recherche d'une solution concertée permettant la poursuite du contrat, après conclusion d'un avenant, le cas échéant, pour organiser :

1. Le maintien partiel des représentations après aménagement des conditions techniques, administratives et financières.
2. Le report des représentations qui ne peuvent avoir lieu.

En cas d'impossibilité de maintien partiel ou de report des représentations, le présent contrat pourra être résilié ou résolu.

Dans tous les cas, les Parties examineront ensemble l'opportunité du versement d'une indemnisation n'excédant pas le montant des dépenses effectivement engagées pour l'exécution du présent contrat. Cependant l'indemnisation pourra être exclue si elle n'apparaît pas nécessaire.

Aucune demande d'indemnisation ne sera acceptée en cas de refus, sans motif objectif et légitime, des propositions de maintien partiel ou de report.

La restitution des sommes versées à titre d'avance pourra également être exigée, le cas échéant.

La Partie présentant une demande au titre du présent article saisira l'autre par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 10 jours calendaires après la survenance de l'évènement en cause. L'autre Partie devra y répondre dans les mêmes formes dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la notification de la demande. A défaut de réponse dans le délai précité, la demande sera considérée comme rejetée.

Assurance

Les 2 parties sont tenues de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation de l'évènement dans son lieu. Le porteur de projet devra fournir une attestation d'assurance à la Ville de Lyon avant la prestation.

Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent document, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents - de Lyon - mais seulement après épuisement des voies amiables.

Candidater à cet appel à projet revient à accepter les conditions d'annulation précitées.

Procédure pour candidater

- **Compléter le formulaire de candidature en ligne « Formulaire_inscription_animations_spectacles » avant le 28 février 2022**
- Envoyer un devis complet (devant comprendre l'intégralité des frais, aucun repas ne sera fourni par les organisateurs) à jardin.botanique@mairie-lyon.fr
- Conseillé : **envoyer des photos et/ou vidéos pour appuyer votre candidature.** Faire les envois via des plateformes de transfert de fichiers générant des liens de téléchargement telle que: <https://echange-fichier.mairie-lyon.fr/> à l'adresse suivante jardin.botanique@mairie-lyon.fr car nos boîtes mails n'acceptent pas les pièces jointes trop volumineuses. **Bien notifier vos nom et prénom dans le corps du message lié au transfert. Le devis peut être rattaché à cet envoi pour plus de simplicité.**
- Un accusé de réception sera systématiquement envoyé. Sans retour de notre part, n'hésitez pas à contacter le standard Lyon nature au 04.72.69.47.78